
Don, remis par le représentant Leyris, des lettres de prêtrise du citoyen Boucarret, curé de Bernis, district de Nîmes, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don, remis par le représentant Leyris, des lettres de prêtrise du citoyen Boucarret, curé de Bernis, district de Nîmes, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 268;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38419_t1_0268_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

voulait nous ravir, reste à ton poste, la commune de Guéret t'en conjure pour la seconde fois; ta tâche n'est pas remplie, des esclaves luttent encore contre la République, et l'Europe est encore souillée par des tyrans couronnés. Achève ton immortel ouvrage, et fais qu'un jour on lise sur une colonne placée au centre de l'univers : « *Le temps de l'esclavage est passé, la philosophie a fait le tour du monde, et les nations sont déclarées souveraines.* »

« LEMOYNE, commissaire de la commune de Guéret. »

*Administrations des domaines nationaux (1).
Caisse.*

Je soussigné, receveur près l'administration des domaines nationaux, certifie avoir reçu du citoyen François-Xavier Lemoine, commissaire de la commune de Guéret, les objets ci-après provenant tant des dépouilles des diverses églises de ladite commune, que de dons faits par différents citoyens, savoir Jean Dis-sandes, Joseph Fageol et Antoine Landrois.

Or.

Cinq croix ci-devant de Saint-Louis, dont une petite, une alliance pesant. » » » 1/2

Vermeil.

Divers objets tels que soleil, calices et autres servant au ci-devant culte, pesant, y compris des petites pierres fines brutes. 26 7 7

Argent.

Plusieurs objets, tels que statues de saints, calices, couverts d'argent et autres pièces servant au ci-devant culte, pesant le tout..... 85 6 »

Galons.

Plusieurs rouleaux de galons d'argent doré le tout reconnu fin et du poids de..... 20 2 4 »

Différents morceaux de velours broché en or.

De tout quoi je quitte et décharge le citoyen susnommé, à observer en outre que parmi les objets de vermeil et d'argent se trouvent quelque peu de matières étrangères, lesquelles n'ont pu être distraites lors de la pesée.

A Paris, ce 17 frimaire, 2^e de la République française une et indivisible.

DIBARRART.

La commune de Val-de-la-Haye envoie son argenterie, et demande des subsistances.

Renvoyé à la Commission des subsistances, mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Le citoyen Azérédo fait don à la République d'une pension de 6,000 livres, et en dépose le brevet sur l'autel de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Azérédo fait don à la patrie d'un brevet de 6,000 livres de pension annuelle, dont il jouit depuis l'année 1784.

Mention honorable.

Il est remis sur le bureau, par le représentant du peuple Leyris, des lettres de prêtrise du citoyen Boncarest [Boucarret], curé de Bernis, canton de Milhaud, district de Nîmes, avec les pièces et acte de renonciation à l'état de prêtrise, et l'extrait du procès-verbal du conseil administratif du district de Nîmes.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Le citoyen Boucarret, curé de Bernis, canton de Meilhaut (Milhaud), district de Nîmes, département du Gard, a déposé ses lettres de prêtrise.

La Société populaire de Montauban annonce qu'elle a mis sur pied 6 cavaliers prêts à partir aux premiers ordres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au ministre de la guerre (5).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (6).

La Société populaire de Montauban informe la Convention qu'à l'exemple de la Société de Franciade à Beauvais, elle lève des cavaliers jacobins pour aller combattre les satellites de Pitt et Cobourg.

Mention honorable.

La commune de Sauvigné, canton de Toulon-sur-Arroux, district de Charolles, département de Saône-et-Loire, envoie à la Convention nationale une croix de Saint-Louis.

Insertion au « Bulletin » (7).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 89.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (mercredi 11 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 89.

(4) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (mercredi 11 décembre 1793).

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 89.

(6) *Supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 1^{er} jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (mercredi 11 décembre 1793).

(7) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 90.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 813.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 89.